

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 25 JANVIER 2024

D.C.M. 2024-01 – 009

Convocation du 18/01/2024
Nombre de Conseillers en exercice... 23
Nombre de Conseillers présents..... 18
Nombre de suffrages exprimés 20
Votes Pour 20
Votes Contre..... 0
Abstention 0

Conformément au Code Général des
Collectivités Territoriales, un extrait
du procès-verbal de la présente séance
a été affiché à la porte de la Mairie,
le 01/02/2024

L'an deux mille-vingt-quatre, le jeudi vingt-cinq janvier à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de cette commune se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la Mairie, en session ordinaire du mois de janvier sous la présidence de Mr Jérôme HARRAULT, Maire.

Étaient présents : HARRAULT Jérôme - Maire, MERCIER Bernard, MAISONNEUVE Christine, BERTHELOT Philippe, NEAU Maryvonne (*à compter de 19h15*), BLAIN Alain - Adjoint, LAMY Françoise, ANDRAULT Yvonne, FAGE Dina, HARREGUY Marie-Christine, CORNILLEAU Fabienne, BREC Philippe, ROINÉ Laurent, COMBET Laurence, MERLIN Sacha, LÉPY Vincent, RENARD Alain, DAUZON Anthony.

Étaient absents et excusés : DURAND Marie-Luce, VAUSSOUÉ Bernard, BIEMON Pascal, PÉCOURT Danielle.

Était absent non excusé : BERNARD Samuel.

Secrétaire de séance : HARREGUY Marie-Christine.

Les Adjoint et Conseillers Municipaux dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme Danielle PÉCOURT a donné pouvoir à M. Alain RENARD.

M. Bernard VAUSSOUÉ a donné pouvoir à M. Philippe BERTHELOT.

Acte 7.10.2 Finances locales – Divers / Tarifs des services publics (sauf eau et assainissement)

Finances – Révision des tarifs des services communaux pour l'année 2024, applicables au 1^{er} juillet 2024
Concessions privatives des cimetières

Le Conseil Municipal,

Sur proposition de la Commission des « Finances »,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- **DÉCIDE** de maintenir les tarifs funéraires relatifs aux acquisitions de concessions privatives de terrain et de cases de columbarium dans les cimetières, à compter du 1^{er} juillet 2024, ainsi qu'il suit :

Terrains :

- concession trentenaire : 231,00 € le m²
- concession cinquantenaire : 292,00 € le m²

Columbarium :

- la case : 979,00 € pour vingt ans

Case-urne :

- la case : 600,00 € pour vingt ans

Jardin du souvenir :

- dispersion des cendres : 50,00 €

Sur la volonté expresse de la famille, le nom et le prénom du défunt pourront être apposés sur une plaque à fixer sur le lutrin du jardin du souvenir, pour une durée illimitée. La famille décide du choix de l'entreprise qui pose et grave la plaque, et prend en charge les frais engagés par ces travaux ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame la première Adjointe à prendre toutes dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures

Mairie d'ALLONNES, le 1^{er} février 2024

Le Maire,
Jérôme HARRAULT

